

## L'actualité du Sport Scolaire, juin 2017

Un dossier réalisé pour faire le bilan de l'année écoulée et attirer l'attention sur les points de vigilance pour l'année à venir.  
Un dossier pour montrer que le SNEP-FSU a le sport scolaire au cœur !

## LE SNEP-FSU TOUJOURS EN ACTION POUR L'EPS ET LE SPORT SCOLAIRE

### Retour sur une année bien remplie

Avec 1 150 000 licencié-es cette année (près de 41% de filles et 220 000 jeunes officiels), record absolu, l'UNSS est la 2<sup>ème</sup> fédération sportive de France. Les filles sont en augmentation dans toutes les catégories (sauf sénières) et sont plus nombreuses dans les sections sportives scolaires. Plus d'1 AS sur 4 participe à un championnat de France.

C'est un bilan dont nous pouvons tous et toutes être fier-es notamment grâce à l'implication des militant-es du sport scolaire à tous les niveaux.

### Le SNEP-FSU participe à ces réussites car il mène la pression

#### - Sur le budget :

Sans être encore adoptée pour le moment, la proposition du SNEP-FSU pour l'aide vers les AS de tous les LP est de plus en plus entendue (voir p4 sur le budget)

#### - Sur la déclinaison du plan national de développement (PNDSS) :

Construit avec les principaux acteurs du sport scolaire dont le SNEP-FSU, il se décline progressivement dans les académies et les départements. Les comités de pilotage locaux sont à l'œuvre dans 2 académies sur 3, le SNEP-FSU et les coordonnateurs de district y sont impliqués.

#### - Sur les évolutions du règlement fédéral UNSS et sur les arts du cirque :

Nous intervenons régulièrement auprès de la direction nationale de l'UNSS et dans les instances pour demander les bilans des modifications et pour nous assurer de la prise en compte de la spécificité des activités artistiques.

#### - Sur les contenus de l'EPS, parce que ceux du sport scolaire en sont le prolongement :

Après avoir organisé des stages syndicaux « pédagogiques », rencontré plus de 3 000 collègues, organisé un colloque national « EPS et réussite pour tous et toutes » en novembre 2016, le SNEP-FSU a élaboré des « Programmes Alternatifs »

#### - Sur le DNB, parce que sans reconnaissance de l'EPS dans les examens, elle perd de son importance et, par effet ricochet, le sport scolaire pourrait en souffrir :

Le SNEP-FSU a fait la proposition d'ajouter 100 points à l'examen du DNB pour une prise en compte spécifique de l'EPS, des arts plastiques, de l'éducation musicale et des langues. Il propose également de délivrer un « Brevet d'EPS » pour les 3èmes.

#### - Sur les contenus du sport scolaire et les moyens des AS et de l'UNSS :

Le congrès national du SNEP-FSU a adopté un texte spécifique sur le sport scolaire.

Résolument impliqué et responsable, le SNEP-FSU ne lâche rien et fait des propositions concrètes que chacun-e peut consulter sur notre site.

Nous continuerons avec autant de conviction dès la prochaine rentrée scolaire, d'ici là nous vous souhaitons un bon repos estival.

[nathalie.francois@snepsu.net](mailto:nathalie.francois@snepsu.net)



### Des collègues nous quittent et d'autres vont nous rejoindre à la rentrée

Départs à la retraite, mutations, affectations de collègues TZR ou contractuels, parfois modification des compléments de service : certaines équipes EPS et certains districts UNSS vont être modifiés.

A cela il faut ajouter quelque 850 stagiaires « mi-temps » qui animeront les AS à raison de 3h/semaine tout au long du 1<sup>er</sup> semestre et environ 150 stagiaires « plein temps » avec un forfait AS de 3h sur toute l'année (issus du CAPEPS interne, réservé ou encore contractuels).

Une vingtaine de services UNSS vont également évoluer avec le départ et l'arrivée de nouveaux collègues. Pour certains, les changements de direction ont déjà eu lieu en cours d'année.

A toutes celles et ceux qui quittent définitivement le métier, nous souhaitons une belle et heureuse « nouvelle vie ».

## Congrès national

# LE SPORT SCOLAIRE DU 2<sup>ND</sup> DEGRE



L'intégralité du texte sur notre site  
[www.snefpsu.net/sportsco/instances.php](http://www.snefpsu.net/sportsco/instances.php)

Habituellement intégré dans les textes généraux de congrès, « le sport scolaire du 2<sup>nd</sup> degré » a fait pour la première fois l'objet d'un texte spécifique.

Les enjeux actuels portent sur les contenus (le programme d'activités), les objectifs poursuivis, les formes et modalités de rencontres.

Nous y avons développé plusieurs idées :

- Affirmer l'objectif de rencontres inter-établissements du district jusqu'au niveau national,
- Réussir au quotidien la mixité et l'intégration des élèves en situation de handicap,

- Faire vivre plus de démocratie, notamment en exigeant la tenue régulière des instances de l'UNSS, une meilleure écoute des propositions des commissions mixtes régionales (CMR) pour l'élaboration des règlements sportifs et la création de festivals artistiques.

- Renforcer le sport scolaire dans les lycées et lycées professionnels : améliorer les conditions de vie et de fonctionnement de ces AS (emplois du temps, lieux de vie et de réunion de l'AS, moyens financiers, rencontres promotionnelles, etc.)

## Les Guides UNSS

Le comité de pilotage d'élaboration du Plan National de Développement a souhaité compléter le PNDSS par 4 guides à l'usage des acteurs les plus proches du terrain au quotidien. Le SNEP-FSU s'est attaché à ce que ces guides soient vraiment des « guides pratiques » et à ce qu'ils constituent une aide au développement des AS. Les contenus de ces guides sont à la fois source d'infos et références mais aussi et surtout, des points d'appui, des « pense-bêtes », des guides d'accompagnement pour tous les collègues. C'est dans ce sens que le SNEP-FSU a fait des propositions qui ont été intégrées dans l'immense majorité.

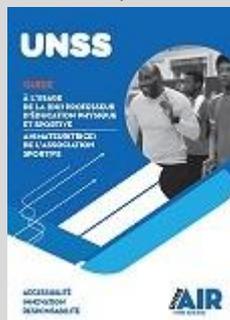
Quelques exemples de contenus de ces guides :

**Président d'AS** : convocation de l'AG, déplacements de l'AS, subventionnement possible par l'EPL, emplois du temps, accès aux installations sportives.

**Parents** : quelle implication et engagement possibles, où trouver les infos sur l'AS, sur l'UNSS ?

**Prof-animateurs d'AS** : projet d'AS, tâches de secrétaire et trésorier.

**Coordonnateurs de districts** : animation du district, lien avec les services UNSS.



Retrouvez les guides sur  
[www.snefpsu.net/sportsco/instances.php](http://www.snefpsu.net/sportsco/instances.php)



Le cabinet de N.Vallaud-Belkacem a installé en avril 2017 un groupe de travail « informel » pour débattre de l'actualité et de l'avenir du sport scolaire du second degré, groupe à vocation pérenne malgré les échéances électorales (présidentielle et législatives 2017).

Le groupe « tous acteurs, tous concernés » que sont le Se-UNSA, la FCPE, le SNPDEN et l'UNL, groupe sans légitimité institutionnelle à l'UNSS, a tenté une nouvelle fois de remettre en cause la présidence de droit des AS par les chefs d'établissement, les modalités des élections des représentants des AS à l'AG de l'UNSS et de minimiser l'objectif de rencontres UNSS.

Le SNEP-FSU a quant à lui porté l'exigence du maintien des 3 piliers indissociables de l'UNSS que sont l'obligation de création d'une AS dans chaque EPLE, la présidence de droit des AS par les chefs d'établissement, le forfait AS dans le service des enseignants d'EPS.

Nous avons fait des propositions concrètes pour les élections UNSS et leur suivi (conditions de candidature, campagne électorale). Nous avons aussi fortement insisté sur l'amélioration des conditions de fonctionnement et des moyens donnés aux AS dans les EPLE (forfaits d'AS, créneaux horaires, libération du mercredi après-midi, réunions et AG de l'AS, etc.).

*A noter : Le directeur national de l'UNSS ainsi que la PEEP ont affirmé qu'ils étaient attachés à la présidence de droit par les chefs d'établissement et aux rencontres inter-établissements. Le ministère a confirmé le maintien de la présidence de droit des AS par les chefs d'établissements.*

## CIRCULAIRE APPN



Fiches du SNEP-FSU sur notre site  
[www.snepfsu.net/secure/appn.php](http://www.snepfsu.net/secure/appn.php)

La circulaire du 19/04/2017 « Exigence de sécurité dans les APPN dans le second degré » concerne toutes les activités de pleine nature enseignées à l'école. Elle s'applique également au sport scolaire.

Veiller à l'intégrité physique des élèves est une obligation incontestable, mais le SNEP-FSU regrette que cette circulaire ne se suffise pas à elle-même.

En effet le ministère a fait le choix, contre notre avis car nous pensons que cela peut générer des confusions et des disparités, de renvoyer au niveau académique la mise en place de recommandations qui devront être initiées là où elles n'existent pas.

Concrètement, lorsque des APPN font partie du programme d'activités de votre AS (idem pour l'EPS) vous devez avoir un dispositif de sécurité existant dans votre établissement.

Nous invitons les équipes EPS à débattre collectivement des dispositifs à mettre en œuvre. Ils devront s'inspirer de la circulaire nationale ou du dispositif académique. Dans l'attente, le SNEP-FSU a élaboré et publié des fiches auxquelles vous pouvez vous référer pour l'escalade, le ski alpin et le ski de fond. D'autres sont en cours de construction (ex : course d'orientation, randonnée, etc.) nous les mettrons en ligne au fur et à mesure.



Extrait de la note de service du 21/03/16 : « **La libération du mercredi après-midi, comme temps dévolu aux activités de l'association et aux compétitions organisées par l'UNSS est une des conditions nécessaires à l'existence et au développement du sport scolaire.** » et pourtant...

Si 87% des établissements peuvent libérer le mercredi après-midi, pourquoi 13% d'entre eux ne le font ?

Si 69% des lycées peuvent le faire, pourquoi 31% ne le font pas ?

Si 63% des LP y parviennent, pourquoi 37% prétendent ne pas pouvoir faire autrement ?

Puisque le pont de l'ascension n'est pas prévu dans le calendrier scolaire 2017-2018 (semaine du 7 au 12 mai), certaines académies, coutumières de la « confiscation » de mercredis, aux élèves vont-elles à nouveau décider de vaquer ce pont et de programmer des récupérations de cours sur des mercredis ?

L'hémorragie doit cesser. Nous devons tous lutter ensemble pour regagner ce temps commun qui permet aux AS de se rencontrer.

L'autonomie des établissements et l'autonomie des académies représentent elles une réelle avancée pour améliorer le système scolaire quand elles peuvent aboutir

- à la double punition pour nos élèves : privés d'entraînement et parfois de rencontres, et obligés de rattraper des cours qui n'auraient jamais dû être programmés sur ce temps dévolu au sport scolaire

- au « travail empêché » pour les enseignants d'EPS et les cadres UNSS qui ne peuvent remplir pleinement une des missions qui leur a pourtant été confiée et pour laquelle ils ont été recrutés ?

Dans chaque instance administrative (du CA d'établissement quand il est concerné, au Conseil académique de l'EN, et bien évidemment dans les instances de l'UNSS) il faut dénoncer le « vol » des mercredis après-midis et exiger leur restitution !

*Ndlr : les chiffres sont tirés du document « UNSS en chiffres 2015-2016 »*

## Journée Nationale du Sport Scolaire (JNSS)

La 8ème édition de la JNSS aura lieu le 27 septembre 2017. D'après nos informations, confirmées à l'AG UNSS du 2 juin dernier, le nouveau ministre de l'EN, JM.BLANQUER, et l'UNSS nationale ont inscrit la JNSS au cœur de la semaine Européenne du sport avec comme axe fort: l'Europe.

Cette journée est l'occasion de « lancer » l'activité des AS mais aussi de montrer leur dynamique des AS.



## BUDGET UNSS COMPRENDRE LES CHOIX D'UNE POLITIQUE



### Réalisations budgétaires 2016

Nous avons estimé le budget 2016 « plus que prudent » notamment la prévision des subventions des collectivités (Conseils départementaux et régionaux). Au final, ces subventions sont restées dans le même ordre de grandeur que les années précédentes. Il aura fallu cependant qu'à certains endroits les cadres UNSS soient particulièrement actifs et insistants en raison du contexte de resserrement des dotations de l'Etat aux collectivités. Conformément aux engagements pris par le ministère et l'UNSS, **l'excédent budgétaire 2016 a été reversé principalement aux crédits d'animation** (cette ligne alimente les dotations de l'UNSS nationale vers les services régionaux UNSS).

### Budget prévisionnel 2017

Quasiment à l'identique du budget 2016, nous sommes satisfaits de la non

augmentation des contrats et du prix de la licence, du maintien des mesures pour les AS de l'Education prioritaire et de la subvention du MEN (2,7M€). Celle des collectivités territoriales (8,3M€) est très proche mais nous devons être attentifs dans les régions et départements car à certains endroits il semblerait que les engagements ne puissent être tenus. La subvention du ministère chargé des sports (892 000€) affiche une légère baisse (moins que prévue initialement) mais compte-tenu de son budget « familiale », le SNEP-FSU a souligné l'effort de ce ministère à l'égard du sport scolaire. Les crédits d'animation restent quasiment les mêmes avec l'engagement de les abonder, comme nous l'obtenons depuis 5 ans, en fonction du résultat de l'exercice.

**Pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, le SNEP-FSU a déposé un amendement sur l'abaissement du paramètre de calcul (de 18 à 16) pour le contrat licences des AS de TOUS les LP.** Celui-ci a été rejeté mais l'écart de voix diminue régulièrement en notre faveur.... Nous continuerons donc à le porter avec conviction.



Interventions du SNEP-FSU  
aux CA et à l'AG de l'UNSS :

[www.snepfusu.net/sportsco/instances.php](http://www.snepfusu.net/sportsco/instances.php)

**e-cotiz** et service public du sport scolaire ?  
**Pour le SNEP-FSU c'est toujours NON !**

Payer\*, ou faire supporter aux familles, un service à une entreprise privée pour collecter l'argent des adhésions de nos élèves et lui permettre de collecter leurs coordonnées n'est pas compatible avec la conception que nous avons du service public du sport scolaire. Pour le SNEP-FSU, c'est toujours NON à e-cotiz !

A noter : moins de 2% des AS se sont engagées dans ce partenariat signé par le Directeur UNSS (pour mémoire, l'avis du CA ou de l'AG UNSS n'avaient pas été sollicités).

\*Le coût pour l'AS est d'1€ minimum par cotisation ou 2.5% du coût de l'adhésion. Pour plus de détails voir le site sport scolaire du SNEP-FSU.



**Bonnes Vacances!**

### Dès la rentrée, une évidence

- ✓ Pour avoir plus d'informations
- ✓ Pour agir ensemble, parce qu'on est plus fort
- ✓ Pour participer aux débats qui traversent l'EPS et le sport scolaire



[www.snepfusu.net/syndic/docs/fiche\\_cotis.pdf](http://www.snepfusu.net/syndic/docs/fiche_cotis.pdf)

